



Enquête sur les populations déplacées au Burundi

**Version préliminaire
17 Mai 2005**

1. INTRODUCTION GENERALE

1.1. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif directeur de la présente étude est d'actualiser les données de l'enquête réalisé sur les sites des personnes déplacées en 2004¹, en faire une analyse critique des résultats portant sur les enjeux relatifs à la vulnérabilité des déplacés vue sous le profil social et démographique, le contexte socio-économique et l'accès à la terre, la perception de la sécurité, la volonté de retour ou non, la problématique de protection et enfin l'identification des besoins liés aux conditions de retour ou de maintien sur sites.

1.2. DEFINITIONS ET CONCEPTS

Déplacés intérieurs

Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat.²

Site des déplacés

Même s'il n'existe pas de définition internationalement reconnue de la terminologie de site, on pourrait définir un site des déplacés comme étant un endroit permettant une installation des personnes ou groupes des personnes en vue de leur protection contre les violences ou les catastrophes.

L'identification des sites fait dans le cadre de cette étude a été basée sur l'appréciation des autorités administratives provinciales. La définition du site n'est donc pas nécessairement homogène d'une province à l'autre.

Par ailleurs, l'étude n'a pas couvert certains sites de déplacement temporaire créés par les autorités de manière préventive en fonction de la situation sécuritaire.

1.3. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Cette enquête s'est déroulée de février à avril 2005 sous la direction d'OCHA/Burundi et en collaboration avec les autorités provinciales. Le recensement réalisé a été exhaustif afin d'obtenir des **résultats quantitatifs absolus** à un moment donné. Cinquante enquêteurs formés spécialement pour cette activité se sont déployés dans tous les sites en interviewant au porte à porte les chefs de ménage de chaque foyer. Un questionnaire a été préparé en kirundi, en consultation avec la Commission Nationale pour la Réhabilitation des Sinistrés (CNRS) et le Conseil Norvégien pour les Réfugiés (CNR).

Les éléments d'information recherchés répondaient aux objectifs précités. L'enquête a par la suite été complétée par deux consultants avec une analyse qualitative à travers des entretiens de groupe avec des déplacés notamment dans les provinces de Bururi, Makamba, Ruyigi, Gitega, Muramvya, Ngozi et Kirundo.

Notons que les personnes dispersées au sein de ménages d'accueil n'ont pas été recensées dans le cadre de cette enquête. Par contre, les rapatriés vivant dans les sites de déplacement ont été inclus dans ce recensement.

¹ « Enquête sur les populations déplacées au Burundi, Mai – Août 2004 », OCHA/Burundi.

² Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieure de leur propre pays, Nations Unies, New York, 1999, p.1.

2. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

2.1. PROFIL SOCIAL ET DEMOGRAPHIQUE DES PERSONNES DEPLACEES

Effectifs totaux

Les effectifs de populations déplacées qui sont présentés en 2005 sont le résultat d'un comptage systématique et exhaustif des populations déplacées sur sites.

Les résultats de l'enquête indiquent que la population des déplacés sur sites a connu une diminution continue entre février/avril 2004 et février/avril 2005, **passant de 145.034 à 116.799 personnes** (cartes 1 et 2). Cependant, les chiffres absolus de 2005 ne reflètent pas les mouvements réels de retour. Dans la même période, le nombre des sites a passé du 170 à 160. La différence ne correspond pas de manière absolue au nombre de sites démantelés (30 sites); car de nouveaux sites qui n'étaient pas reconnus comme tels par l'administration en 2004 ont été recensés cette année; ils sont au nombre de 15.

Le mouvement de retour volontaire et spontané se déroule dans l'ensemble du pays et il est surtout marqué dans les provinces du sud, à la faveur de la mise en application des accords de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le Mouvement armé du CNDD-FDD en novembre 2003.

Répartition géographique

L'enquête 2005 révèle en outre que 58% de la population déplacée est concentrée dans les provinces du Nord et du Centre: Kayanza, Ngozi, Kirundo, Muyinga et Gitega ; un nouveau portrait par rapport à 2004 où les 2/3 des populations déplacées étaient localisées dans les provinces de Makamba, Gitega, Kayanza et Bujumbura rural.

L'enquête a permis en outre de mettre en évidence des sites où coexistent des déplacés et des rapatriés particulièrement dans les provinces du Sud et de l'Est. En effet, 18.5% des déplacés des provinces de Bururi, Makamba, Rutana, Ruyigi et Cankuzo sont rapatriés de Tanzanie (enregistrés ou pas).

Caractéristiques démographiques

On observe d'importantes disparités régionales en ce qui concerne les proportions de femmes chefs de ménage (carte 3). En effet, on constate que **la moitié des ménages vivant dans les provinces du Centre et du Nord sont dirigés par des femmes**. Ce phénomène marquant s'explique par le nombre important de veuves de guerre.

Parallèlement, les statistiques nous montrent que dans les mêmes régions, les chefs de ménage âgés de plus de 60 ans sont plus nombreux qu'ailleurs, 10% alors que la moyenne nationale est à 8%. En outre, sur l'ensemble de la tranche d'âge des plus de 60 ans, les femmes chefs de ménage représentent à elles seules les 2/3, ce qui révèle un profil de vulnérabilité plus important.

2.2. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET MODE DE VIE DES DEPLACES

Activités économiques principales

Les résultats obtenus par l'enquête 2005 indiquent que la population des déplacés sur sites est essentiellement agricole. En effet, **91% des ménages pratiquent l'agriculture** contre 89% en 2004. Cependant, cette situation masque des différences régionales. Dans les provinces de Cibitoke, Bubanza, seuls 76% et 68% des ménages respectivement sont occupés dans le secteur agricole, faute d'accès à leurs propriétés foncières. Les causes sont à rechercher dans

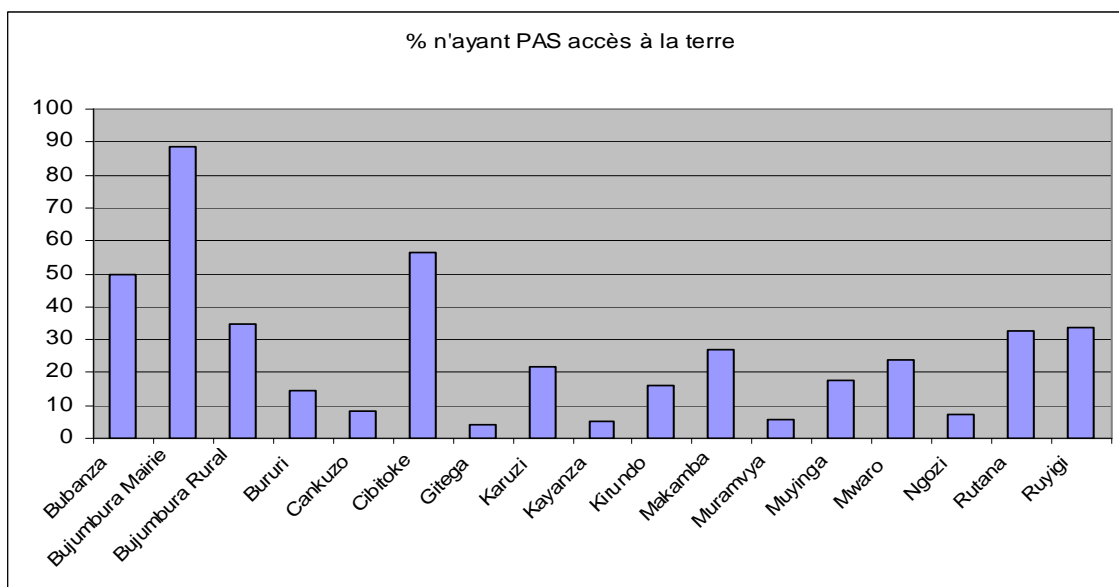
l'éloignement, l'insécurité ou l'inexistence antérieure des propriétés propres. Dans ce cas précis, les familles de déplacés se sont alors spécialisées dans les travaux journaliers.

Le secteur informel (commerce, artisanat, etc.) affiche des disparités importantes dans la mesure où il emploie 9% des ménages des déplacés en 2005 et se localise plus dans les régions sud où des potentialités sont offertes par la pêche, l'huile de palme et le transport lacustre dans le lac Tanganyika frontalier avec la RDC et la Tanzanie.

Accès à la terre

74% des populations déplacées sur site ont accès à leurs propriétés d'origine et continuent à les exploiter à partir des sites : la même proportion avait été observée en 2004. Cependant, la petite taille des parcelles et la faible productivité des terres ne favorise pas une autosuffisance alimentaire. A ceci s'ajoute d'une part les problèmes de sécurité perçus par les populations du Nord qui limitent le temps de travail dans les champs Et d'autre part, les nombreux cas de vols sur pied reportés dans les provinces du Nord qui nous informent que la récolte n'est pas toujours à la hauteur de la production. Le graphique 1 met en évidence les proportions de non accès à la terre par province.

Graphique 1 - Proportion de déplacés n'ayant pas accès à la terre



Dans l'ensemble, il subsiste des problèmes qui ne favorisent pas le plein accès à la terre. Il s'agit entre autres de l'éloignement de la terre aux sites (22%); la sécurité (27%) et de façon plus prononcée des rapatriés qui n'avaient pas de terre avant (33%) ou qui les avaient vendues avant l'exil (4%) notamment dans les province de Ruyigi et Makamba. Notons que les vieillards et les handicapés n'arrivent plus à exploiter leurs terres en raison non seulement de l'éloignement mais aussi de l'inaptitude physique (3.5%) et au désespoir liés aux vols des récoltes dans les champs particulièrement dans le Nord et le Centre du pays.

Dans les cas de Bubanza et Cibitoke, plus de la moitié des ménages n'ont pas accès à la terre, principalement en raison de l'éloignement des terres d'origine ou de l'inexistence antérieure de propriété. Sur Bujumbura Rural, 35% n'ont pas accès à la terre pour des raisons de sécurité et de non possession de terre.

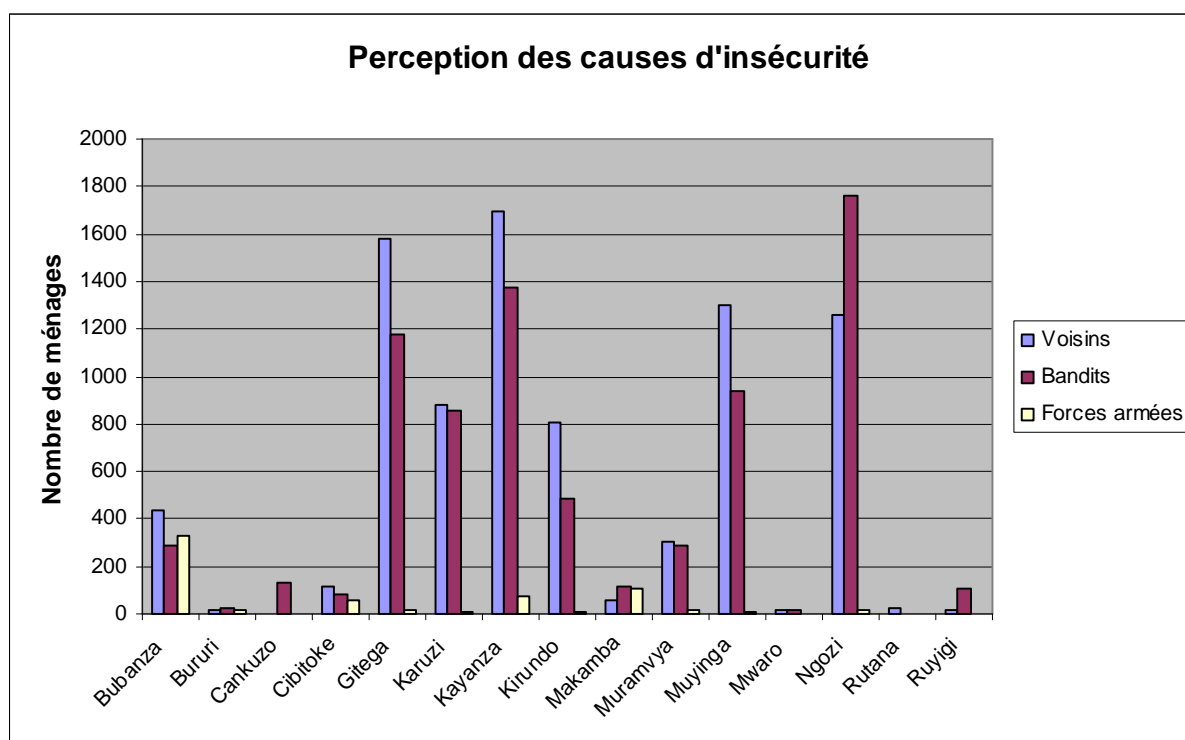
2.3. LA PROBLEMATIQUE DE LA SECURITE

Les résultats d'enquête de 2005 révèlent que 51% des déplacés sur sites estiment qu'il y a un problème de sécurité sur les collines d'origine, contre 82% en 2004. La question de sécurité revêt une importance primordiale dans les provinces où il y a relativement une grande concentration des populations de déplacés, c'est-à-dire au Centre et au Nord: Gitega, Muramvya et Karuzi au Centre et des provinces de Kayanza, Ngozi et Muyinga au Nord.

En effet, les massacres inter-ethniques de 1993 et les destructions matérielles qui ont suivi ont entretenu des climats de tension et de méfiance dans la communauté et une peur réciproque entre les déplacés et les voisins restés sur les collines.

Pour beaucoup de déplacés des régions du Nord, du Centre et de l'Est, la crise de confiance est telle que le maintien sur site est plus sécurisant. Ainsi, la grande majorité des déplacés de ces régions ont choisi de rester sur des sites dont la sécurité est généralement assurée par les forces de l'ordre. Ils pensent également, et c'est une opinion exprimée par les concernés, que leur force de résistance contre des attaques éventuelles réside dans leur regroupement dans les sites. Malgré l'accalmie, les déplacés du Nord et du Centre restent méfiants vis-à-vis de leurs anciens voisins comme le montre le graphique 2.

Graphique 2 - Perception des causes d'insécurité



2.4. LA PROBLEMATIQUE DE RETOUR

Dans les régions du Centre, de l'Est, du Nord et une partie de l'Ouest, le phénomène de déplacement a pris naissance au lendemain des événements d'octobre 1993. Aujourd'hui, les populations de déplacés dans ces régions restent réticentes au retour sur les anciennes propriétés.

Par contre, dans les régions du Sud et du Sud-Est, où le phénomène de déplacement est observé depuis 1996, suite aux affrontements entre les groupes armés et l'armée régulière, une ferme volonté de retour sur les collines s'affiche dans la période actuelle. Elle se manifeste par un retour massif, rapide et spontané.

En 2004, 57% des ménages déplacés avaient exprimé la volonté de rentrer chez eux ; en 2005 seulement 37% sont favorables au retour sur les collines d'origine : une évolution qui reflète le retour massif observé dans les provinces du sud et la persistance d'un nombre important de déplacés qui n'envisagent pas de rentrer dans les provinces du centre et du nord.

La volonté de retour

A ce sujet, on observe des progrès réels dans les provinces du Sud et du Sud-Est par rapport à l'an 2004. La majorité des déplacés des provinces de Bururi et Makamba sont des déplacés rappelons-le de 1996, au début des affrontements réels entre les bandes armées et l'armée régulière. Depuis que le cessez-le-feu entre belligérants est devenu effectif, des mouvements de retour des déplacés sur leurs anciennes propriétés sont manifestes. Entre autre motivation du retour, c'est également les atouts que présente la partie méridionale du pays : une région très fertile avec des cultures du palmier à huile, café robusta, arabica, manioc etc. Il s'agit également d'une région riveraine du lac Tanganyika avec des opportunités économiques qu'elle offre : pêche, transport lacustre, contacts et échanges économiques avec Bujumbura, mais également avec les pays voisins, comme la RDC et la Tanzanie.

La volonté de vivre avec les autres et de ne pas se sentir isolé, le logement, l'accès à la terre demeurent encore des conditions favorables au retour de la majorité des déplacés.

Le phénomène de non retour

L'analyse des résultats 2005 dégage une même situation qu'en 2004. Le facteur « sécurité » devient déterminant quant à la typologie des sites des régions du Nord, Centre et l'Est du pays : **un comportement de maintien sur site**, des déplacés qui s'accommodent à une nouvelle identité de vie sur site où se sont construits des maisons avec des toitures en tôle ou en tuile et se sont par conséquent sédentarisés dans des « sites-villages ». Des destructions ou pillages de matériels, de champs (bananerais et caféiers), d'animaux domestiques et autres actes de vandalisme, sont aux yeux des déplacés, une rupture des attributs de la solidarité et de la cohésion sociale qui les poussent à se maintenir sur les sites.

2.5. IDENTIFICATION DES BESOINS LIES AUX CONDITIONS DE RETOUR OU DE VIE SUR SITE

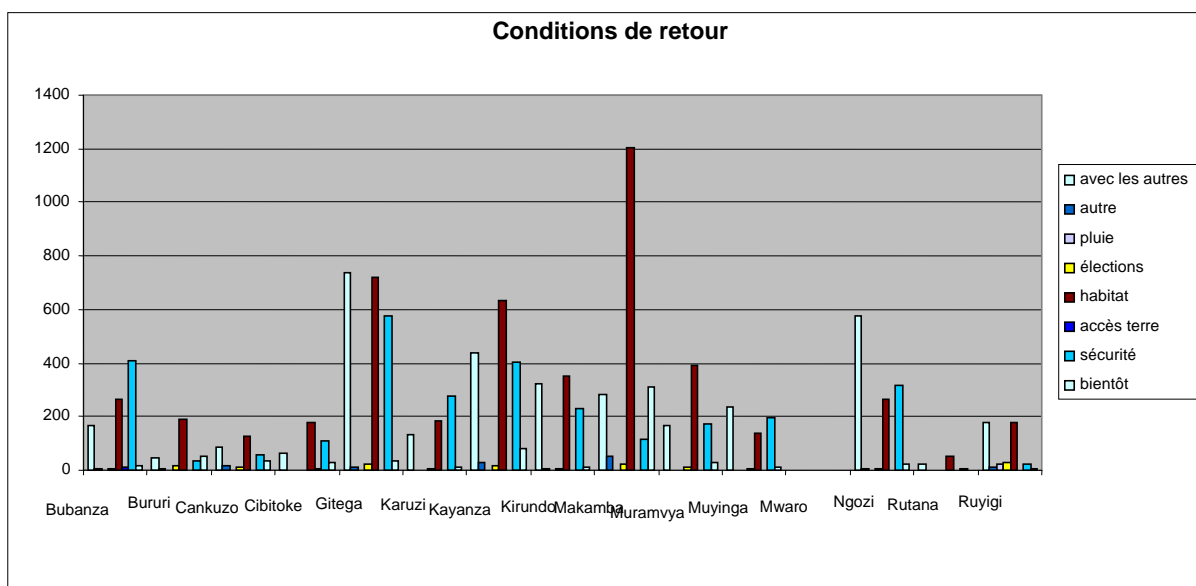
La situation des déplacés sur les sites est très diversifiée, et tous les déplacés se trouvant dans les mêmes sites n'ont pas toujours les mêmes besoins, ni le même état d'esprit.

Cependant, compte tenu de la situation de dénuement dans laquelle se trouvent beaucoup de déplacés des besoins de réinstallation sur les anciennes propriétés ou sur site ont été retenus lors des travaux d'entretiens de groupe.

Besoins liés aux conditions de retour

En plus de la sécurité qui est une condition vitale pour le retour des déplacés sur les collines d'origine, deux éléments majeurs sont prédominants à savoir l'habitat et le souhait de rentrer en même temps que les autres ainsi que le montre le graphique 3.

Graphique 3 - Conditions de retour



Besoins liés aux conditions de vie sur site

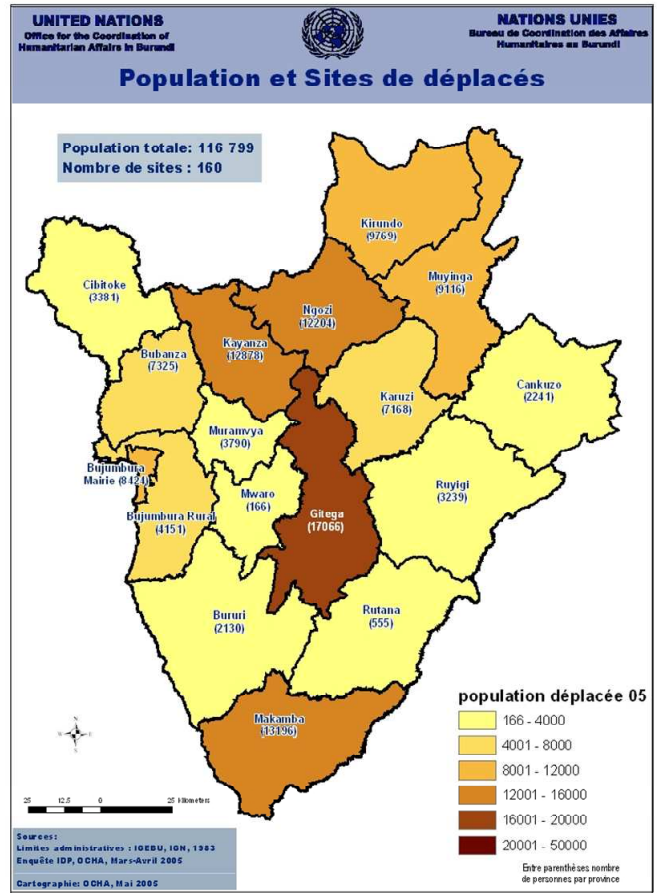
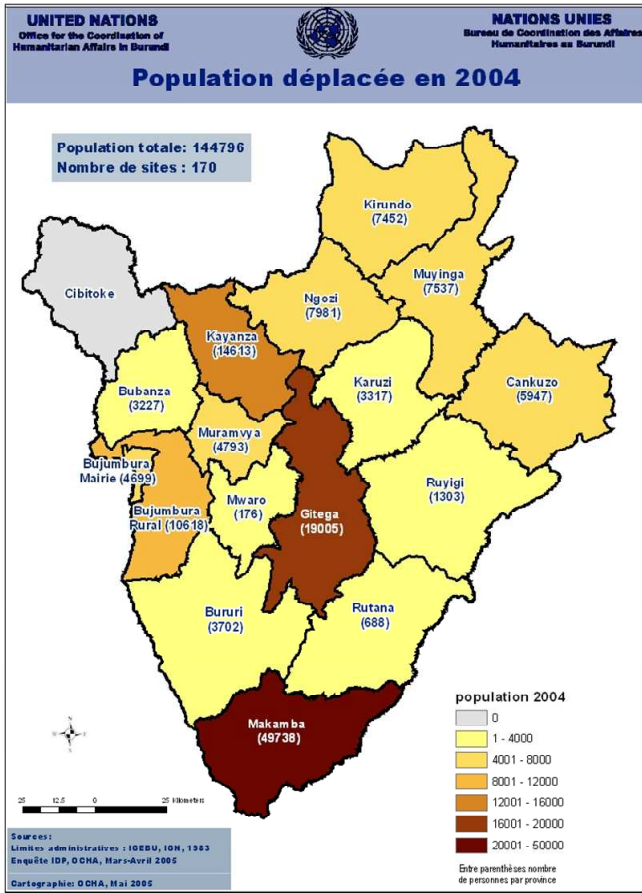
La grande concentration des ménages des déplacés dans les régions du Centre et du Nord confirme la volonté de rester sur site. La peur des anciens voisins a fait que la grande majorité des déplacés des régions du Centre et du Nord ont choisi de rester sur des sites, installés définitivement en village sur de nouvelles terres. Une nouvelle identité de vie s’est développée avec une organisation commune de la vie au sein du nouveau village et une ouverture envers les populations environnantes à travers des activités et services communs. Les déplacés de ces sites sollicitent des interventions qui viseraient à aider le relèvement de leurs conditions de vie sur les sites: électrification, eau potable, amélioration de l’hygiène, promotion des activités extra-agricoles génératrices de revenus, etc.

3. CONCLUSIONS PRELIMINAIRES

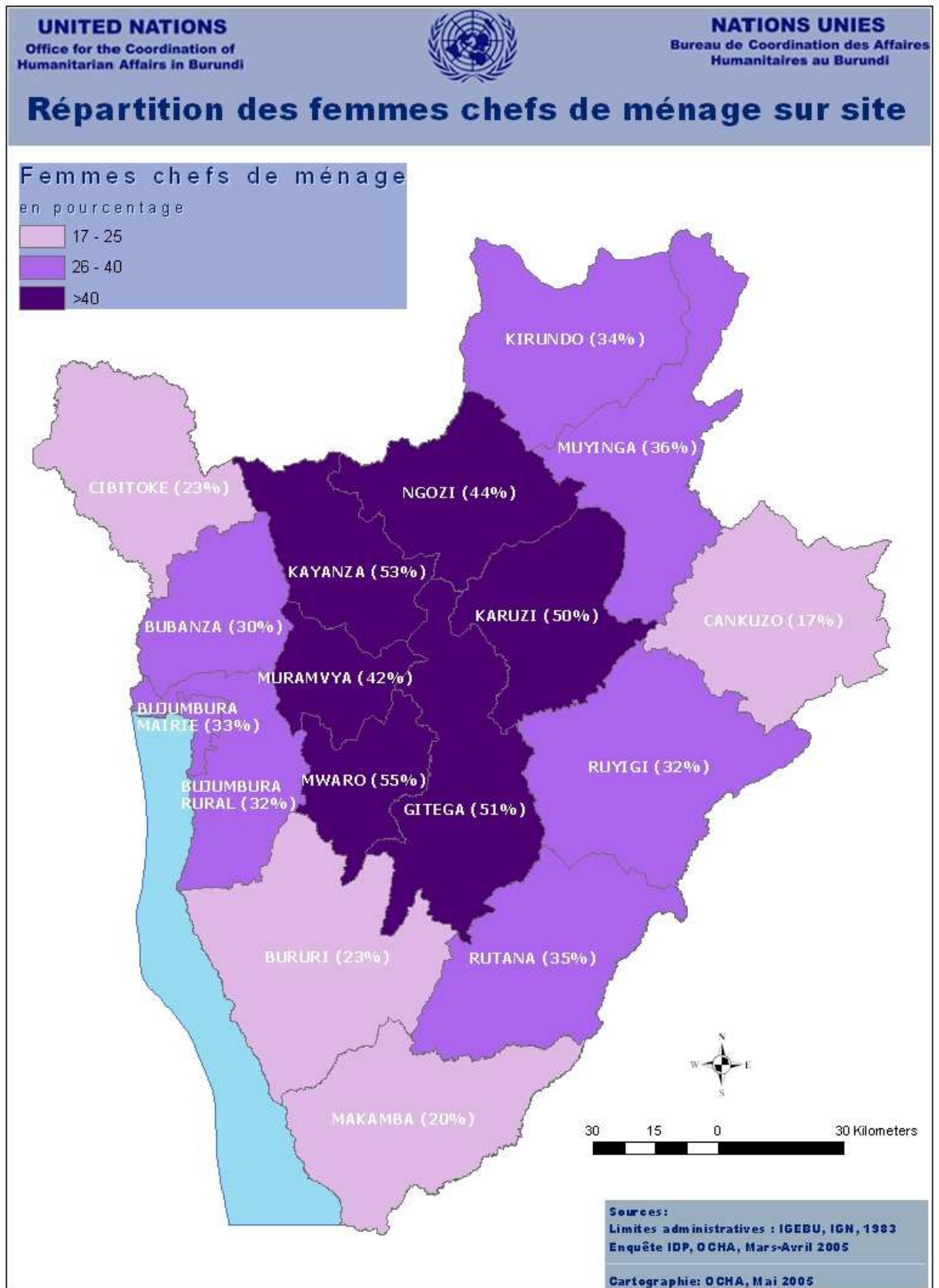
- Les résultats de l'enquête de 2005 sur les déplacés intérieurs présentent une configuration de la problématique du déplacement depuis 1993 et les différentes phases de l'évolution du contexte politique et sécuritaire. La signature des accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation en août 2000 ainsi que les différents accords de cessez-le-feu entre le Gouvernement et les mouvements et partis politiques armés en décembre 2003 ont eu un impact sur le profil des sites de déplacés; le nombre de personnes déplacées a sensiblement diminué dans les provinces du Sud et du Sud-Est, tandis que les provinces du nord et du centre sont restées statiques. Ces dernières provinces enregistrent un nombre plus important de femmes chefs de ménages et autres vulnérables comparativement aux provinces du Sud et de l'Est du pays.
- Sur le plan socio-économique, l'agriculture reste la principale source de revenus de la grande majorité des ménages des déplacés et comme pour la majorité de la population du pays. Ces derniers cultivent leurs terres à partir des sites où ils habitent. On observe néanmoins, des disparités considérables entre les sites de déplacés des provinces du Nord et du Centre qui affichent des tendances fortes de vulnérabilité d'accès aux revenus par rapport à celles du Sud et de l'Ouest dont la diversité d'activités (cultures de rente, commerce, etc.) procure des revenus suffisants pour satisfaire les besoins essentiels.
- Même si la situation sécuritaire est plus stable dans l'ensemble du pays, cette amélioration de la situation générale n'a pas beaucoup d'influence sur le retour des déplacés de longue date des régions du Nord et du Centre. Dans cette zone, les déplacés ont une mémoire collective des massacres inter-ethniques de 1993 qui reste encore présente, et ils restent méfiants sur les velléités de cohabitation avec leurs anciens voisins qui par des actes de vandalisme ont détruit tout ce qui caractérisait la base de la solidarité communautaire et la cohésion sociale.
- Par ailleurs, certains déplacés habitent sur site depuis près de 12 années consécutives. Ils ont par conséquent développé **une nouvelle identité de vie** et des opportunités économiques, en plus de la perception de la sécurité qui les poussent à se maintenir sur les « sites villages ». C'est à dire que la question foncière sur le site reste un enjeu fondamental pour approcher les questions de réinstallation et de réinsertion.
- En fin de compte, l'enquête de 2005 laisse d'autres questions en suspend et méritent une réflexion encore plus approfondie. Il s'agit entre autre des potentialités locales quant à la promotion d'activités extra-agricoles génératrices de revenus, de la problématique de la protection des droits des personnes déplacées, de la dynamique du phénomène de déplacement et de dispersion des populations dans la province de Bujumbura Rural encore en proie à la guerre.
- En définitive, après plus de douze ans d'installation sur des sites, la situation de déplacés mérite une plus grande réflexion quant à la définition de leur statut d'une part et à la clarification du statut foncier d'autre part.

ANNEXES

Cartes 1 et 2 - Populations déplacées 2004 et 2005



Carte 3 : Proportion des femmes chefs de ménage



Cartes 4 et 5 - Volonté de retour des déplacés en 2004 et 2005

